

Comment et pourquoi le "softenon" avait été admis en Suisse

Autor(en): **Cramer**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **71 (1962)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683601>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

COMMENT ET POURQUOI LE « SOFTENON » AVAIT ÉTÉ ADMIS EN SUISSE

Une intéressante lettre de l'Office intercantonal de contrôle des médicaments (O.I.C.M.) à Berne nous apporte les précisions suivantes sur la façon dont le « Softenon » — ce somnifère à base de thalidomide — avait été introduit en Suisse. Notre collaborateur M. Cramer avait en effet posé la question dans la dernière édition de notre revue, en soulignant que l'on ne pouvait de toutes façons faire grief à l'O.I.C.M. d'une telle introduction, ce médicament ayant parfaitement pu, en l'état de notre législation actuelle, échapper à son contrôle. Il n'en est rien et l'O.I.C.M. nous indique que le « Softenon » lui avait été régulièrement soumis.

*

«... Le Softenon, précise la lettre signée de M. Farine, directeur de l'Office intercantonal, a été régulièrement expertisé et enregistré en Suisse en 1958. Ce médicament, approuvé sur la base de rapports expérimentaux et cliniques — dont un émanait d'un établissement hospitalier suisse —, a toutefois d'abord été soumis à l'ordonnance médicale. Une année plus tard, le fabricant nous a fourni une documentation encore plus vaste sur ce produit, alors le somnifère le plus répandu dans la République fédérale d'Allemagne où il se vendait sans ordonnance médicale. Comme ces travaux étaient positifs, tant en ce qui concerne les effets thérapeutiques que secondaires de ce médicament, il a été décidé de le libérer aussi en Suisse de l'ordonnance médicale. La vente en est cependant restée limitée aux pharmacies et toute réclame publique était exclue.

C'est le 18 novembre 1961, lors d'un congrès de pédiatrie à Dusseldorf, que l'on entendit pour la première fois que des malformations de nouveaux-nés pourraient être attribuées au thalidomide. Le fabricant retira alors immédiatement son produit du marché, donc aussi du marché suisse. Nous en avons informé les autorités sanitaires cantonales dans notre bulletin mensuel de novembre 1961 et avons fait, au début de décembre 1961, une enquête auprès des cinq cliniques obstétriques universitaires de Zurich, Bâle, Berne, Lausanne et Genève, pour savoir si ce médicament avait provoqué aussi chez nous des malformations de nouveaux-nés. On ne nous signala aucun cas. Aussi semblait-il superflu alors que d'autres mesures fussent prises par les autorités sanitaires cantonales, d'autant plus que la presse commençait à renseigner le public sur les dangers du Softenon.

Malheureusement, nous avons eu depuis, aussi chez nous, des cas de malformations de nouveaux-nés dues au thalidomide, cinq, pour autant que nous le sachions. C'est alors que les autorités sanitaires de plusieurs cantons ont publié de sérieuses mises en garde contre ce médicament, afin d'éviter que des emballages ou simplement quelques comprimés qui pourraient encore se trouver dans les ménages ne provoquent encore d'autres malheurs de ce genre.»

*

La mise au point que nous avons été heureux de reproduire ci-dessus nous montre hélas combien, dans

le domaine de la médication, et dans celui principalement des somnifères et autres « tranquillisants », la plus extrême prudence et les meilleures références ne suffisent pas, parfois, à éviter des drames. Si notre pays peut être heureux d'avoir été relativement épargné par le « Softenon », d'autres pays ont connu hélas des tragédies plus graves et plus nombreuses provoquées par ce médicament ou d'autres similaires contenant également du thalidomide.

La leçon que nous devons surtout en tirer est de rendre le public toujours plus attentif aux dangers de la pharmacomanie et de l'emploi insouciant de tant de drogues réputées somnifères, apaisantes ou antinévralgiques. Nul doute que si les fabricants du « Softenon » avaient été autorisés à faire de la réclame publique pour leur produit dans la presse suisse, d'innombrables personnes se seraient précipitées pour « essayer » ce nouveau produit et que nous aurions à enregistrer, aujourd'hui, un bilan infiniment plus dramatique.

(T.)

*

M. Cramer nous dit:

Nous avons soumis d'autre part la lettre de l'O.I.C.M. à notre collaborateur M. Cramer, qui nous adresse le commentaire suivant:

Remercions très vivement M. Farine pour la précision et l'objectivité de la mise au point qu'il nous envoie. Il nous semble toutefois, nécessaire de relever ceci:

Une fois l'erreur (qu'il paraît bien avoir été impossible d'éviter) reconnue, l'O.I.C.M. a fait tout ce qui était en son pouvoir pour limiter les dégâts. Pourtant, on nous dit que le produit, d'abord soumis à ordonnance, a été ensuite libéré, la vente étant restreinte aux pharmacies et la publicité étant interdite. Soit, mais toutes ces décisions sont du ressort de chaque canton, l'O.I.C.M. ne pouvant que préconiser ces décisions. Tous les cantons ont-ils suivi le conseil? Il a dû rester en Suisse quelques boîtes, puisque cinq cas de malformation ont été signalés, c'est alors, nous dit-on que « plusieurs cantons » ont émis des mises en garde. Tous les cantons l'ont-ils fait?, l'O.I.C.M. ne

A NOS ABONNES, A NOS LECTEURS...

Nous nous excusons vivement auprès de nos abonnés et de nos lecteurs du retard avec lequel paraît cette édition de la revue de « La Croix-Rouge suisse ». Ce retard a été causé par la maladie qui a retenu plusieurs semaines notre rédacteur. Notre prochain numéro, qui paraîtra le 1^{er} décembre, comprendra un nombre de pages plus important de façon à remplacer l'édition manquante de cet automne.

pouvait que le conseiller et non pas l'ordonner. D'autre part, ces boîtes de Thalidomide, comment sont-elle entrées en Suisse? N'auraient-elles pas pu être importées à un moment quelconque, d'un pays où la vente est restée libre, cela à la faveur de la clause des 300 boîtes. Enfin, constatant que l'O.I.C.M. donne des conseils, que les cantons doivent ensuite prendre leur décision; la prennent-ils tous?, cela ne représente-t-il pas, souvent, des retards inadmissibles? Rappelons que nos voisins français, à la suite des catastrophes du

Stalinon et du Baumol, ont édicté une législation plus sévère qui permet d'interdire, dans les 48 heures, la vente d'un médicament, jugé dangereux, dans toute la France.

Nous ne pouvons donc que répéter ce que nous disions: si nous avons confiance dans le travail technique de l'O.I.C.M., il nous paraît que la législation est insuffisante, qu'elle doit être reprise sur le terrain fédéral. Caveant Consules.

Cramer

Un convoi de vacances

QUAND LA SUISSE ACCUEILLE DES PETITS FRANÇAIS D'AFRIQUE DU NORD

Un reportage de G. Bura

Vous souvenez-vous des Pierre et des Lisette, des Jean et des Madeleine qui nous arrivaient de France pendant la dernière guerre et puis encore après?

Le temps a passé...

Vous souvenez-vous cependant de ces convois venant de France sous l'égide du Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse, de ces longs trains enfumés dont chaque fenêtre se garnissait de frimousses maigres, pâles, barbouillées de charbon et des miettes de la dernière collation? Sous chaque frimousse: une étiquette... Puis c'était le long cortège des petites jambes maigres et celui des pauvres baluchons qui servaient de bagages à ces enfants de guerre.

Tous ces souvenirs se mêlaient aux impressions suscitées par l'arrivée, l'autre semaine, d'un nouveau convoi d'enfants victimes de la guerre. Convoi miniature, convoi de la haute conjoncture, convoi de l'été 1962, convoi de «vacances», bien propre, bien ordonné: enfants soignés, décemment vêtus, d'apparence saine, ne portant pas d'étiquettes...

Enfants victimes de guerre pourtant...

Enfants français rapatriés d'Algérie. Petits «Pieds Noirs» déracinés dont les valises sont bien garnies mais qui vivent toutefois une tragédie. Une tragédie dont les effets ne se lisent pas sur les visages, mais qui déjà a laissé ses traces: ces vilaines rides de l'âme qui se creusent à tout âge et dont les yeux seuls sont le miroir.

Petits enfants aux grands, aux immenses yeux sombres — héritage de leurs ancêtres bien souvent méditerranéens — qui nous regardez sans sourire, que d'images terribles vous ont bouleversés, déjà!

Crimes commis sous vos yeux, manifestations quotidiennes de haine; de cette haine en partie explicable, en partie infondée et inconsciente, qui chaque jour grandit sous votre beau ciel d'Algérie et a décidé vos parents à tout quitter; et les injures trop souvent essuyées...

— Non, nous dit Bernard, *je n'allais plus à l'école les derniers temps, «ils» me crachaient à la figure pendant la récréation. Et le 11 juin «on» est parti. «On», c'est-à-dire papa qui «faisait du charbon» à Colomb-Béchar, maman, Bernard et ses quatre frères et sœur. «On» est parti en emportant ce qui était «emportable», quelques valises et un peu d'argent liquide. «On» a traversé la mer, «on» a débarqué à Marseille. Le lendemain «on» a reçu l'ordre de poursuivre le voyage jusqu'en Alsace où l'«on» vit dans une cantine en attendant.*

Les familles romandes qui ont ouvert leur foyer à ce petit groupe d'enfants français d'Algérie ont parfois été un peu déçues, un peu surprises: nécessiteux, ces gosses? Certes, pas de la façon dont on l'entendait il y a 20 ou 15 ans, pas de la façon dont l'étaient les Pierre et les Lisette des années 40 et suivantes. La guerre fratricide d'Algérie a d'autres effets que les bombardements, la famine, l'occupation...

Nécessiteux pourtant, et combien!

Il est délicat de transplanter une fleur et si l'on veut qu'elle ne s'étiolle ni ne meurt il faut lui prodiguer des soins particulièrement attentifs.

Ce n'est ni d'une garde-robe, ni de repas plantureux qu'ont besoin les Bernard, les Marie-Claire et les Brigitte de ce convoi de l'été 1962. Ce dont ils ont besoin, c'est de calme, d'affection, d'un climat de confiance. Il leur faut réapprendre à parler, à sourire, à agir spontanément. Sans crainte, sans réticence, sans méfiance. Ne plus soupçonner en chaque interlocuteur inconnu un ennemi en puissance. Apprendre que l'on peut parler une autre langue, suivre une autre religion sans être pour autant d'un autre clan.

Les six à huit semaines qu'ils passeront chez nous ne suffiront peut-être pas à leur rendre cette belle pureté de l'enfance qui prépare l'équilibre des adultes de demain. Ce bref séjour qu'ils feront dans nos campagnes blondes et vertes, sur les rives de nos lacs apaisants peut toutefois leur donner beaucoup. Ce sera l'escale bénéfique dont ils ont tant besoin. Leur passé fut troublé. Que sera leur avenir?

Brigitte et Marie-Andrée n'ont plus de papa, tué.

«*Il est au ciel, dit l'une, il est parti pendant qu'il cueillait des fraises...*

Il est aux champs, dit l'autre...»

Huit ans l'aînée, quatre la cadette, leur petit frère est resté à Paris, avec maman.

Maman qui cherche du travail et à se recréer une situation. Maman qui devra oublier qu'elle est veuve, qu'elle n'a plus de mari, plus de maison, plus de situation, mais trois petits enfants à élever.

Maman qui a eu une vie aisée et devra apprendre à compter et à recompter chaque franc qu'elle gagnera durement, tout en tenant son ménage et en s'occupant seule de son trio.

Le papa de Bernard et de ses quatre frères et sœurs qui «faisait du charbon à Colomb-Béchar» va tâcher de «refaire» d'autre charbon ailleurs, puis il faudra